



# TRIEUX

# INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 | **FEVRIER 2019**

**A.S. Tucquegnieux-Trieux**  
Plus loin, ensemble

soirée **LOTO**

**SAMEDI**  
**9**  
**FEVRIER**

**Salle Brassens**  
**de Trieux**  
Ouverture des portes à 18h  
Début des jeux à 19h30

**NOMBREUX LOTS**

- TV LED 109cm
- PACK SMARTPHONE + CASQUE
- DRONE "FALCON HD"
- BON D'ACHAT DE 400€

Carton 1.50€ - 7 Cartons 10€ - 15 cartons 20€ - 20 cartons 27€  
Pas de réservation, pas de cartons extérieurs - **Places limitées**

**RESTAURATION SUR PLACE**

L'HARMONIE MUNICIPALE DE TRIEUX

Organise son

# SUPER LOTO



**SAMEDI 16 FEVRIER 2019**

**Salle G. BRASSENS**

**TRIEUX**



Ouverture des portes 18h30

Début des parties à 19h30

**Bons d'achat de 200 €, 50 €, 25 €**

**Et Nombreux autres lots**

*Prix du carton : 1,50 €*

*Sur place : Tombola dotée de nombreux lots.*

*Boissons. Casse-croûtes*





# # Ma Commune J'y Tiens



BON A SAVOIR..... / LE SAVIEZ-VOUS ?

*Nous profitons de cette nouvelle année pour ajouter cette rubrique qui permettra à votre équipe municipale de vous partager des actions menées ou à venir dans votre commune.*



- Le feu tricolore devant l'école est en cours de calibrage afin de sécuriser ce secteur et limiter la vitesse.



- Une campagne d'entretien des bâtiments communaux, Périscolaire, Maison pour Tous, etc.. est en cours.



- Entrée dans le réseau Mona LISA, permettant d'éviter l'isolement des personnes âgées.



- Aide à l'intégration de Jeunes Triotins dans le monde du travail à travers des contrats locaux.



- Aménagement de la nouvelle bibliothèque.



- Installation d'une borne pour faire le «plein» d'énergie de voitures électriques.



- Pour rappel, le recensement de la population dans notre commune a débuté. Vous pourrez reconnaître les agents recenseurs à travers leur carte d'identification.



- Notre commune est confrontée actuellement à des dégradations, feux de poubelles. Les gendarmes sont informés et mènent leurs enquêtes. **«SOYONS VIGILANTS».**

\*\*\* Une baisse de 50% de cambriolage a été relevée dans notre commune dans le dernier rapport. Poursuivons cette action \*\*\*

- Vous avez une question, sur votre commune, on y répond 😊 ??? Envoyer votre demande à [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr) ou au 03.82.46.56.00

*Nous vous rappelons que Trieux.Info présent sur Facebook reprend l'actualité, les infos, et autres... de notre commune mais n'est pas géré par la mairie.*



## RECENSEMENT

de la population 2019

**PLUS QUE QUELQUES JOURS  
POUR RÉPONDRE AU RECENSEMENT  
DE LA POPULATION !**



Rendez-vous sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

☎ 03.82.46.56.00 ✉ : [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

SITE INTERNET : [trieux.net](http://trieux.net)

**Vacances scolaires** : du lundi 11 au dimanche 24 février 2019.

**CCAS** : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2003** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## TRI'ANIM

**PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11**

*Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :*

**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi** : 7h-8h30/12h-13h45/16h15–18h30

**Mercredi récréatif** : 7h30 – 18h30

**Mercredi Anniversaire** : 14h-16h et 16h30-18h30

**Vacances scolaires** : 7h30-18h30

### **ATTENTION CHANGEMENT :**

Désormais, toutes les démarches concernant l'association (Facturation, achat et vente des tickets, adresse postale ...) se feront dans les locaux du périscolaire.

Adresse : 5 square des tilleuls 54750 Trieux (Locaux actuels)

Horaires d'ouverture de l'accueil administratif :

**Lundi et Mardi** : 8h - 12h15 et 13h30 - 17h

**Mercredi** : 8h - 12h

**Jeudi et Vendredi** : 8h - 12h15 et 13h30 - 18h15

### **PROGRAMME DES MERCREDIS RECREATIFS**

Ouvert de 7h30 à 18h30 Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h

\* Les sorties se font sur une demi-journée

<b>Mois</b>	<b>Dates</b>	<b>Activités</b>
<b>Février</b>	Mercredi 06 Mercredi 27	Cuisine « crêpes » Fêtes des Grands Mères

### **CENTRE DE LOISIRS**

Au programme du 11 au 15 février : A travers le temps ...

Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 15
A la découverte des dinosaures	Le monde des Pierres à Feu	Comme Papi & Mamie	Vivre au présent & St Valentin	Imagine ton futur après-midi grand jeu

Au programme du 18 au 22 février : les Olympiades d'Hiver

Lundi 18	Mardi 19	Mercredi 20	Jeudi 21	Vendredi 22
Découverte des jeux d'hiver	Entraînement des champions	Préparation grand jeu	Grand jeu Olympiade d'Hiver	Sorti Luge *

\*

Places limitées Départ vers 7h15 Retour vers 20h30

Le centre reste ouvert ce jour

## COMME À LA MAISON

<b>Vendredi 08 février</b>	<b>Vendredi 22 février</b>
Velouté de légumes Pasta asciutta Salade / Fromage Glace Café	Tomates mozzarella Cuisse de poulet / Frites Salade / Fromage Brioche perdue Café

Ce repas est proposé à **8 €** par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat.

Le nombre de places est limité à **24 personnes** et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

**Numéro pour les réservations : ☎ 06.09.07.87.14**

Si la liste des inscrits est complète vous serez, si vous le désirez, inscrits en priorité pour le repas suivant. Au moment de l'inscription, donnez un numéro de téléphone pour vous contacter en cas de désistement. Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir, ce qui permettra d'attribuer votre place à d'autres.

## L'INTERCOMMUNALITE

Site internet de la communauté de commune  
[www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

### AVIS D'INFORMATION

**La communauté de communes organise une permanence tous les mardis et jeudis après-midi de 15h à 17h aux bureaux intercommunaux à Piennes et à Audun-le-Roman pour accueillir et recueillir les observations des habitants, associations locales et toutes personnes concernées par le projet de PLUI en cours d'élaboration. La permanence sera tenue par un technicien du service instructeur ou un élu de l'intercommunalité.**

### PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

**SIRTOM** : ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

## **OUVERTURE DE LA DECHETTERIE LE MARDI 5 FEVRIER**

**TRI SÉLECTIF** : Les mardis 12 et 26 février.

(**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

## **ECHOS DE LA CITE**

**NOUVEAUX HABITANTS** : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

### **DEMARCHES ADMINISTRATIVES**

Beaucoup de démarches administratives se font part internet :  
Cartes grises, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport ... Si vous rencontrez des difficultés merci de prendre rendez-vous en Mairie de Trieux avec Mr TELLIER

### **CHASSE SAISON 2018/2019**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le **dimanche 16 septembre 2018 à 8 heures**.

La fermeture générale aura lieu le **Judi 28 février 2019** au soir.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie. [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)

### **STATIONNEMENT GÉNANT OU ABUSIF**

La commune a signé une convention avec deux fourrières agréées. Dès à présent, les véhicules entrant dans ce cadre seront verbalisés mais risque d'être enlevés par la fourrière.  
Garage HISSLER à FONTOY ☎ 03.82.84.81.46 et JP MULTI SERVICE à PIENNES ☎ 06.68.70.52.84

## **SECURITE**

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissades et de chutes, il est demandé aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux en cas de chute de neige.

## **CIMETIERE**

Les 4 conteneurs posés à côté du cimetière appartiennent au SIRTOM. Implanté provisoirement ils permettent de stocker du matériel pour assurer les travaux de la déchetterie. Durant le mois de février ils seront enlevés et ainsi les bulles à verre et tri des déchets seront repositionnés. Les poubelles du cimetière sont prévues pour recevoir les déchets de celui-ci et non les ordures ménagères. Merci de respecter les lieux.

**Vous l'avez sûrement entendu, le Gouvernement engage un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français.**

**L'équipe municipale s'engage à faire entendre votre voix.**

**Dès janvier nous avons mis en place un cahier de doléances et de propositions. Vous pouvez, à votre convenance, venir le remplir à l'accueil de la mairie**

**La municipalité propose de vous aider à organiser des rencontres permettant ainsi de débattre sur les sujets proposés par le gouvernement.**

**Le lieu serait la Maison Pour Tous. Les dates réservées seraient Mardi 19 février à 20h et le Jeudi 21 février à 20h.**

**Les volontaires organisateurs devront s'inscrire en mairie ou par email [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr) et seront accompagnés de volontaires de la municipalité.**

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

En cas de défaut d'éclairage public dans votre rue, n'hésitez pas à joindre la mairie au 03.82.46.56.00 afin que nous puissions prévenir les services de l'intercommunalité, la société responsable de l'entretien de l'éclairage doit intervenir dans les 48h.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

L'an 2018 et le 13 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire

**Présents** : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, NAGEL Annie, SABBA Bériza, MM : BARBERIO Antoine, GOURY André, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : MISKIEWICZ Marie-José à Mme SABBA Bériza, TRIPODI Maria à M. TOMC Claude, MM : BOSSI Yoann à Mme DURLA Jocelyne, CERONE Antony à M. TELLIER Olivier, HENRY Pascal à M. KOCIAK Jean-Claude, PARROTTA Pascal à M. GOURY André

**Absent(s)** : M. MASOTTI Sébastien

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**PRECEDENTE** : Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à la majorité (16 voix POUR - 3 voix contre)

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme NAGEL Annie

## **VENTE DES COUPELLES DE TRIEUX**

Le Maire rappelle au conseil municipal que de nouvelles coupelles « vide-poches » ont été commandées à la Faïencerie Saint-Jean-L'Aigle.

Elles sont destinées à être offertes lors de cérémonies particulières et elles représentent respectivement « une vue du lavoir » et « le monument à l'Effigie de la Mine ».

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur le prix de vente à appliquer aux particuliers qui en feraient la demande sachant qu'elles ont coûté 45,50 € /pièce.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à la vente des coupelles de Trieux au prix unitaire de 45,50 €.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE**

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre de Monsieur le Trésorier d'AUDUN LE ROMAN, M. Daniel BLUM, en date du 19 octobre 2018 concernant l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des communes et établissements publics locaux et destinée à rémunérer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, comptable, économique et financière.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 décembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de cette indemnité.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal (ou Syndical) ou du comptable du trésor.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité décide, le versement de cette indemnité de conseil (au taux de 100 %) ainsi que l'indemnité de confection de budget à M. Daniel BLUM, à compter de sa prise de fonction.

### **RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 1167 DU 24 NOVEMBRE 2017**

Le Maire informe le conseil municipal que la délibération du 24 novembre 2017 concernant l'annulation du droit de préemption sur le lotissement "Les Terrasses du Chevillon" 2, 3 et 4 est illégale, seule l'intercommunalité ayant le droit de décider. Il y a donc lieu de l'annuler.

Une demande a été faite au Président de l'intercommunalité pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain

conseil communautaire.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au retrait de ladite délibération et demande à Monsieur le Président de l'intercommunalité d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

### **SEGILOG : CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET PRESTATIONS DE SERVICE**

Le conseil municipal prend connaissance du contrat proposé par SEGILOG, société ayant pour objet la vente de matériel informatique, la conception et la mise à disposition de logiciels, la maintenance de ces logiciels et la formation du personnel à l'utilisation de ceux-ci. Elle exerce cette activité principalement pour le compte des collectivités locales.

Ce contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels « gestion financière » et « facturation des services aux familles ». Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à l'acquisition desdits logiciels et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

### **CERCLE D'HISTOIRE "DU CHEVILLON A TRENTRE GROS" : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre du 14 novembre 2018, de M. SOMMEN, Président de l'association, sollicitant une subvention exceptionnelle pour couvrir une partie des frais occasionnés par l'édition du livre "Un village sous l'occupation allemande" et la préparation de l'exposition traitant du même sujet.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention de 150 € à cette association et de se porter acquéreur, pour la Commune, de 25 livres qui pourront être offerts à diverses occasions.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association "Le Cercle d'histoire du Chevillon à trente Gros" et à l'acquisition de 25 livres publié par celle-ci : "Un village sous l'occupation allemande".

## **ECOLE PAUL ELUARD D'AUDUN LE ROMAN : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal prend connaissance d'une lettre du 16 novembre 2018 émanant des enseignants des classes de CM2 de cette école sollicitant une subvention pour l'organisation d'une classe de découverte dans le Jura. Un enfant de Trieux fréquente cette école.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à l'octroi d'une subvention.

## **AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORT : DEMANDES DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par l'Etat et la Région Grand Est, la commune peut prétendre au versement de DETR et du Dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales.

Il donne connaissance à l'assemblée du projet d'aménagement d'un équipement multisports avec terrassement à proximité du stade municipal.

En effet, compte-tenu de l'augmentation des effectifs scolaires depuis quelques années et du manque de structure sportive, il a été décidé d'améliorer la qualité de l'enseignement sportif à l'école et de donner un outil à l'équipe enseignante.

Ce projet pourrait également servir aux services périscolaires et extrascolaires puisque cette structure sera située à proximité des écoles maternelles et primaires, du périscolaire et du stade municipal. Il pourrait améliorer le lien social et serait également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Après une demande de Mme SABBA concernant la conception de la structure en elle-même, il est précisé qu'elle sera couverte et dotée de parois amovibles sur le côté.

Après discussion et examen des études effectuées, le conseil municipal, à la majorité (16 voix POUR – 3 abstentions), adopte le projet d'aménagement d'un équipement multisports d'un montant de 251 991 € HT (soit 302 389 € TTC) et sollicite les subventions suivantes :

- auprès de la Préfecture de Meurthe et Moselle au titre d'appel à projet 2019 pour une DETR à hauteur de 40 % du montant HT,

soit 100 991 €,

- auprès de la Région Grand Est au titre du Dispositif régional de soutien aux investissements des communes rurales 2019 à HAUTEUR DE 40 % du montant HT, soit 100 991 €.

## **AMENAGEMENT DE VOIRIES : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des subventions allouées par le conseil départemental, la commune peut prétendre au versement de subventions au titre notamment de « l'après-mine », du « soutien aux communes fragiles », de « l'appui aux projets territoriaux », du « fonds de répartition du produit des amendes de police ».

Le conseil municipal prend connaissance du projet de réhabilitation de la rue d'Alsace. Cependant, M. MENGHI informe l'assemblée que le devis présenté par la société Eurovia ne correspond pas à nos attentes puisqu'il n'inclut pas l'assainissement, l'électricité, les bordures, les caniveaux, l'accessibilité, etc... Un nouveau devis sera présenté à l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

M. GOURY demande s'il serait possible de prévoir d'enterrer les réseaux. Tout est possible mais le montant des travaux serait encore plus important...

D'autres travaux de voirie sont également prévus. Ils concernent la sécurisation de la circulation dans la commune et notamment de la traversée de Trieux.

Les devis demandés n'étant pas encore parvenus en Mairie, ces projets seront débattus lors d'une prochaine réunion, mais d'ores et déjà, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subvention ad hoc afin de respecter les délais impartis.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable aux demandes de subventions correspondant aux différents projets et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## **MISE EN PLACE D'UN REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : AVIS DU CENTRE DE GESTION**

M. TELLIER informe le conseil municipal que suite à la réception de la délibération du 8 novembre 2018, relative à la mise en place du RIFSEEP, le centre de gestion de Meurthe et Moselle attire notre attention sur les points suivants :

- Dans le cas où la collectivité souhaite maintenir le versement du régime indemnitaire en cas de temps partiel thérapeutique, la délibération doit fixer expressément les conditions de ce maintien : versement au prorata de la durée effective de service accomplie en cas de temps partiel thérapeutique ou versement intégral ;
- le projet soumis à l'avis du CT prévoyait expressément un versement au prorata ;
- la délibération du conseil municipal du 08/11/2018 ne précise cependant pas le choix opéré par les élus ;
- dans ces conditions il convient de redélibérer sur ce point afin de permettre le versement du régime indemnitaire en cas de temps partiel thérapeutique d'un agent.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement de l'IFSE au prorata de la durée effective de service accomplie en cas de temps partiel thérapeutique.

Par ailleurs, la même délibération prévoyait le versement trimestriel du CIA.

Or, compte-tenu du prélèvement à la source qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2019, il apparaît que le salaire versé aux agents, amputé également de la part du CIA, sera amoindri.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement mensuel du CIA au lieu du versement trimestriel.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement mensuel du CIA.

## **PARCELLE ZA01 N° 245 : DEMANDE D'ACQUISITION**

Le conseil municipal prend connaissance d'une demande émanant d'un citoyen de Trieux désireux d'acquérir, au prix du terrain non constructible, la parcelle ci-dessus référencée, d'une

contenance approximative de 245 m<sup>2</sup>, située à proximité de sa propriété, se chargeant des frais de géomètre et de notaire. Il indique en outre qu'il a pour projet de clôturer ce terrain et l'entretenir.

M. MENGHI indique à l'assemblée que le service des domaines doit être consulté afin de déterminer le prix de vente à appliquer sur ce terrain.

M. BARBERIO fait remarquer à l'assemblée que ce terrain, situé sur le lotissement « les terrasses du Chevillon », pourrait être aménagé en espace ludique pour les nounous et les petits enfants qui sont de plus en plus nombreux.

M. GOURY est du même avis que son collègue.

Le Maire propose à l'assemblée de former un groupe de travail afin de réfléchir sur la destination qui pourrait être donnée à ce terrain.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COLIS DES ANCIENS**

Le Maire informe le conseil municipal que les colis des anciens seront disponibles dès le lundi 17 décembre 2018 et que la distribution peut commencer.

### **TRIOTHEQUE**

La Triothèque sera fermée tout le mois de janvier pour cause de déménagement. Un article sera publié dans le Trieux Info.

# **LE SAVIEZ-VOUS ?**

## **Comment devient-on agent territorial ?**

Un agent territorial fait partie de la fonction publique territoriale : il exerce son métier au service de la vie locale, mairie, collectivités locales, établissements scolaire, établissement public.

La Fonction Publique Territoriale (FPT) a été **créée en 1984** pour réunir sous un même statut les agents des communes, des départements et des régions.

**En fonction de vos diplômes (ou des équivalences de diplômes), vous pourrez passer des concours externes de catégorie A, B ou C.** A chacune de ces catégories correspond une fonction hiérarchique (respectivement : conception/direction, application ou exécution).

Pour devenir agent titulaire de la FPT, il ne suffit pas de **réussir un concours**. Il faut aussi **prospector les collectivités** afin d'obtenir un poste. Mieux vaut donc se renseigner sur les **métiers** avant de passer les concours. Et se préparer à mener une **recherche d'emploi intensive**.

Aujourd'hui l'âge moyen des agents territoriaux augmente donc les territoires vont recruter. Renseignez-vous, peut-être, vous en avez des compétences recherchées. Le calendrier, de ceux-ci, est accessible sur le site internet du centre de gestion [www.cdqplus.fr](http://www.cdqplus.fr)

En 2019, sont organisés dans la filière administrative le concours de rédacteur territorial et dans la filière technique, ceux d'Agent de maîtrise et d'Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement. Des conditions de diplômes peuvent être demandées pour ces concours (voir en détail dans le calendrier).

Pour les formations, le Diplôme universitaire Secrétaire de mairie 2019 mis en place par le Centre de gestion 54 et l'IAE de Nancy est désormais complet. Cependant, une session 2020 est d'ores-et-déjà prévue.

Enfin, pour les jeunes, nous les conseillons de se renseigner sur les formations en apprentissage (les domaines sollicités par les collectivités sont : espaces verts, petite enfance, maintenance des bâtiments des collectivités, etc.)

Le statut assure une garantie de l'emploi cependant les salaires sont cadrés suivant le poste.

Dans les 5 prochaines années un renouvellement des agents territoriaux, même sur Trieux ou son secteur, va ce faire alors pourquoi pas vous ?

## ETAT CIVIL

### Naissance :

- Maria VATRINET née le 05/01/2019 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.*

**Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.**

### Décès dans la commune :

- Valérie Paola Benvenuta VEZZARI née le 10/12/1964 à TRIEUX décédée le 22/12/2018 à TRIEUX.

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

## TRIEUX CONTACT

- Mr Guy SPAGNOL de LIART (Ardennes) nous a fait parvenir 25 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit « Meilleurs vœux aux habitants du village ».

- Mr Gérard FRASSINETTI de TUCQUEGNIEUX nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info.

- Mr et Mme Pierre-Louis LANE de MONTIGNY-LE-BRETONNEUX (Yvelines) nous ont fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrivent : « Nous profitons de cette période de vœux pour adresser les nôtres à l'équipe de Trieux Info et aux Triotins et Triotines. Nous joignons une modeste contribution pour le journal de Trieux ».

- Mme Louise LINKE de NICE (Alpes-Maritimes) nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit : « Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2019. Avec mes remerciements, cordialement ».

- Mr et Mme KAZENAS de LIVERDUN (M&M) nous ont fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrivent : « Pour le bulletin municipal que nous apprécions toujours autant avec beaucoup de plaisir. Avec nos meilleurs vœux à tous les triotins ».

- Mme Nicole WATRIN de SAULNY nous a fait parvenir 30 € pour l'envoi de Trieux Info et nous écrit: « C'est avec un réel plaisir que comme chaque année je viens vous présenter mes vœux et vous dire que mon désir de rester en contact avec commune où tous nos souvenirs de notre jeunesse sont restés... et grâce à Trieux Info le fil n'est jamais rompu. Amicalement ».

# LA VIE ASSOCIATIVE

## LA VIE PAROISSIALE

### EN FEVRIER

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,  
au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Les vendredis de 14h à 16h30

à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES

☎ 03.82.21.92.40

Samedi 2	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 3	Messe 11h	Tucquegnieux-Village
Samedi 9	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 10	Messe 11h	Audun-le-Roman
Samedi 16	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
<b>Dimanche 17</b>	<b>Messe 11h</b>	<b>TRIEUX</b>
Samedi 23	Messe 18h	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 24	Messe 11h	Sancy

# A TRIEUX EN FEVRIER

Dimanche 3	MPT : Belote Comité des Fêtes
Vendredi 8	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Samedi 9	MPT : Loto avec l'ASTT
Samedi 16	MPT : Loto avec l'Harmonie Municipale
Dimanche 17	MPT : Belote avec la FSGT
Vendredi 22	MPT : Repas « Comme à la Maison »
Dimanche 24	MPT : Belote avec l'EIMPH

## RELAIS DES ASSISTANTES

**MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »**

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎0967424923 ou animram@coeurdupayshaut.fr

**Mardi 12 février : de 10h à 11h30 au Péricolaire**

**Thème : On se déguise**

## LOTO PAROISSE St EVANGELISTE

**Salle G. BRASSENS DIMANCHE 3 MARS**

Ouverture des portes 13h30 Début 14h30

**LOTS : Bons d'achats**

**de 200 €, 175 €,**

**150 €, 125 €, 100 € et 75 €**

**1 carton 2 € – 6 cartons 8 € - 13 cartons 16 €**

**Pâtisseries – Sandwichs - Buvette**

## Atelier initiation à la vannerie avec Art et Culture

**Mardi 5 février** de 19h à 21h30 : Isabelle vous proposera un atelier d'initiation à la vannerie de journal d'une durée d'environ 2 heures 30, suivant l'aisance des participants, permettant de réaliser, dans la bonne humeur, un petit panier en forme de cœur, à l'occasion de la saint Valentin. Matériel fourni

**Cette séance d'initiation est gratuite !!!!!**

**Rendez-vous au local, Centre Louise Michel**

**Tous renseignements au 0789898491, [trieux.art.culture@wanadoo.fr](mailto:trieux.art.culture@wanadoo.fr)**





Les vacances sont des moments uniques pour s'évader se détendre, se reposer, rire découvrir, se balader ou ne rien faire du tout et prendre soin de soi. Avec seniors en vacances, tous les bienfaits des vacances sont à votre portée.

La commune de Trieux vous propose de vous faire partir seul ou en groupe.

## DES SÉJOURS DE QUALITÉ, PENSÉS POUR VOUS

Profitez d'un cadre agréable et de prestations de qualité. Les séjours se déroulent dans des villages de vacances, résidences, hôtels adaptés à vos besoins.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE SENIORS EN VACANCES ?

- âgées de 60 ans et plus,
- le conjoint figurant sur le dernier avis d'impôt (marié ou pacsé), quelque soit son âge, aux mêmes conditions que vous,
- les enfants de - de 18 ans, réserve de séjourner dans la même chambre,
- les personnes en situation de handicap, pour lesquelles le programme est accessible dès 55 ans,
- les aidants

5 JOURS / 4 NUITS

**336€**  
maximum  
par personne

OU

**201€**  
maximum  
par personne

avec 135 € d'aide  
de l'ANCV\*

### UNE OFFRE DE SÉJOURS AU RYTHME DE VOS ENVIES

Partez 5 jours ou 8 jours, toute l'année, hors juillet et août, à un tarif préférentiel vers la destination de votre choix.

Le programme Seniors en Vacances comprend l'hébergement en chambre double, la pension complète, au moins une journée d'excursion, des activités quotidiennes, des animations tous les soirs et les transferts aller-retour de la gare d'arrivée la plus proche jusqu'au lieu de séjour.

Les aides sont accordées dans la limite des crédits disponibles et selon les modalités définies par l'ANCV.

8 JOURS / 7 NUITS

**402€**  
maximum  
par personne

OU

**242€**  
maximum  
par personne

avec 160 € d'aide  
de l'ANCV\*

**Renseignez vous vite en mairie**



L'Harmonie Municipale de TRIEUX



Organise sa

# SOIREE CHOUCROUTE



**SAMEDI 2 MARS  
2019**  
**À partir de 20H**

Participation : **28€ par personne**

*Choucroute, Salade, Fromage, Dessert,  
boissons en sus*

**Salle Municipale  
De Tucquegnieux**



Animée par le  
Grand Orchestre  
Frantz PETER et  
Maryline la  
**YODLEUSE**

Réservations : 03.82.20.46.12

06.28.23.59.44

07.82.94.88.25

Date limite de réservation : **24 février 2019**

L'ASSOCIATION "UN SOUFFLE UN SOURIRE" VOUS PRÉSENTE SA SOIRÉE SPECTACLE

# HYPNOSE

**SAMEDI 9 MARS 2019 - 20H**  
**TRIEUX - SALLE GEORGES BRASSENS**

Osez-vous tenter  
l'expérience ?

Au delà de votre  
imaginaire vivez une  
aventure unique

**ENTRÉE**  
ADULTE : 6€  
-16 ANS : 3€  
*SUR RÉSERVATION*

**OUVERTURE DES  
PORTES 19H**  
*RESTAURATION SUR PLACE*  
HOT DOGS - CROQUE MONSIEURS  
CRÊPES - PÂTISSERIES



**PREMIÈRE PARTIE :  
NUMÉROS DE JONGLERIE  
AVEC CAMILLE**



**AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE**



**INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS**



06.71.24.00.33



06.70.26.43.77



JSHYPNO@FREE.FR



JSHYPNO



- Placement suivant ordre des réservations

- Déconseillé aux moins de 5 ans

L'association "Les Petites Mains"  
a le plaisir de vous convier le

**Samedi 16 Mars**

**à partir de 19 h 30 à son**

# **Repas Dansant**

(Animation DJ)

Salle Georges Brassens à Trieux

## **Menu**



**Mise en bouche rafraichissante**

\*\*\*\*\*

**Bouchée à la Reine**

\*\*\*\*\*

**Salade – Fromages**

\*\*\*\*\*

**Gourmandise des "Petites Mains"**

\*\*\*\*\*

**Café**

\*\*\*\*\*

Boisson non comprise



*Les enfants comptent sur vous...*

Réservez dès aujourd'hui jusqu'au 28 février

20 € par adulte

10 € par enfant de 6 à 12 ans

Gratuit pour les enfants de -6ans

Repas possible si minimum 80 personnes

Maximum 180 personnes

Réservation auprès de :

**NICOLAS : 06.15.92.35.05**

